

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER (proc de S GENEST), F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 8
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 03/12/2024

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Décision modificative n° 2 - budget principal.

Cette décision modificative concerne le budget primitif 2024 du budget principal, adopté lors du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Elle a pour objet de procéder à des compléments et ajustements de crédits :

- En section de fonctionnement - dépenses réelles, principalement pour :
 - augmenter la prévision budgétaire de 63 000 € au chapitre 65 c/657341 (63 000 €) pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la ville d'Aubenas dans le cadre de la saison inaugurale du Centre d'Art Contemporain et du Patrimoine ;

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sera diminué de 63 000 € au chapitre 023 (chapitre d'ordre).

- En section d'investissement - dépenses réelles, principalement pour :
 - augmenter la prévision budgétaire de 20 000 € au chapitre 16 c/1641 pour compléter les échéances de remboursement en capital des emprunts ;
 - augmenter la prévision budgétaire de 310 000 € au chapitre 21 c/2111 pour l'acquisition foncière d'une parcelle de terrain à la Commune d'Aubenas sur la ZAE de Ponson Moulon ;
 - augmenter la prévision budgétaire de 45 000 € au chapitre 21 c/21828 pour l'acquisition de deux véhicules pour le RPE et le PIAPE ;
 - diminuer la prévision budgétaire de 92 000 € au chapitre 21 c/2152 pour modifier l'imputation comptable des inscriptions budgétaires 2024 relatives aux ZAE de Lavilledieu (45 000 €) et des Traverses (47 000 €) ;
 - augmenter la prévision budgétaire de 92 000 € au chapitre 23 c/2312 pour modifier l'imputation comptable des inscriptions budgétaires 2024 relatives aux ZAE de Lavilledieu (45 000 €) et des Traverses (47 000 €) ;
 - augmenter la prévision budgétaire de 200 000 € au chapitre 27 c/2745 pour une avance remboursable budgétaire à la ville d'Aubenas (18A - Maison des métiers d'arts et de la création située à l'Hôtel Goudard-Ruelle d'Aubenas) ;

- En section d'investissement - recettes réelles, principalement pour :
 - augmenter la prévision budgétaire de 298 000 € au chapitre 13 c/13462 suite à des notifications de subvention DSIL 2024 ;
 - augmenter la prévision budgétaire de 340 000 € au chapitre 024 c/024 relative à la cession de terrain à la ZAE de Ponson Moulon (revente au Groupe Gemelli Mobilité) ;

Des écritures d'ordre en dépense et recette d'investissement sont prévues pour un montant de 700 000 € pour l'intégration des frais d'études (chapitre 20 c/2031) aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liés (chapitres 21 et 23).

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sera diminué de 63 000 € au chapitre 021 (chapitre d'ordre).

Le détail de ces mouvements est présenté ci-après.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision budgétaire modificative n° 2 2024 du budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u>	
Chapitre 65 - charge financières c/657341	+ 63 000,00 €
<u>Dépenses d'ordre de fonctionnement</u>	
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement c/023	- 63 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €

Section d'investissement

<u>Dépenses réelles d'investissement</u>	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées c/1641	+ 20 000,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles c/2111	+ 310 000,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles c/21828	+ 45 000,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles c/2152	- 92 000,00 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours c/2312	+ 92 000,00 €
Chapitre 27 - autres immobilisations financières c/2745	+ 200 000,00 €
<u>Dépenses d'ordre d'investissement</u>	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales c/21311	+ 250 000,00 €
Chapitre 041 - opérations patrimoniales c/21351	+ 250 000,00 €
Chapitre 041 - opérations patrimoniales c/2313	+ 100 000,00 €
Chapitre 041 - opérations patrimoniales c/2315	+ 100 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	1 275 000,00 €

Recettes réelles d'investissement :

Chapitre 13 - subventions d'investissement c/13462	+ 298 000,00 €
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations c/024	+ 340 000,00 €
<u>Recettes d'ordre d'investissement</u>	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement c/021	- 63 000,00 €
Chapitre 041 - opérations patrimoniales c/2031	+ 700 000,00 €

Total des recettes d'investissement 1 275 000,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241212-DEL10122024-04-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024